

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE  
DE  
**CHEMINOT** †  
MOSELLE  
57420



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020 à 20 heures quinze**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)**

**Présents** : François HENOT, Aurélie GRANDJEAN, Christine LORRAIN, Gérald BARTHEL, Maria VINCENT, Jean-Pierre TONDON, Philippe ALEXANDRE, Jean-Noël MAILLARD, Anne-Lise JOLY, Isabelle MATHIEU, Richard ROBIN, Lionel KALIS

**Excusés** : Emma WUNDERLICH, David BELIN, Mickaël SCHMISSER (pouvoir donné à Jean-Pierre TONDON)

**Date de convocation** : 21/09/2020

Madame Christine LORRAIN est nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal du 29/07/2020, après lecture faite par monsieur MAILLARD.

Sur proposition du Maire, étant donné qu'il y a lieu de nommer une nouvelle commission liste électorale, les personnes choisies sont :

- Richard ROBIN, conseiller communal
- Yves PERRIN, délégué de l'Administration
- Fabienne BRASTEL, délégué du Tribunal

## **Délibération n°22 – Désignation des membres de la commission communale des Impôts Directs :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide de nommer les Commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs de Cheminot, les contribuables désignés ci-après pour la période comprise entre la date de décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal.

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
MAILLARD Jean-Noël	TONDON Jean-Pierre
BELIN David	PHILIPPE Alexandre
LORRAIN Christine	WUNDERLICH Emma
VINCENT Maria	PERRIN Yves
GRANDJEAN Aurélie	BUTIN Agnès
JOLY Anne-Lise	BRASTEL Laurent

**A l'unanimité**

## **Délibération n°23 – Fourniture d'électricité MATEC :**

- **Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle pour l'achat d'électricité**
- **Lancement d'une (des) consultation(s) pour l'achat d'électricité**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel ;

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Cheminot au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

**A l'unanimité**

#### **Délibération n°24 – Annulation des délibérations 17 et 18 du Conseil Municipal du 29/07/2020 :**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'annuler les délibérations n°17 et 18 du Conseil Municipal du 29/07/2020 ayant pour l'objet la création et l'élection d'un conseiller municipal délégué.

En effet, celui-ci précise que ces délibérations n'avaient pas lieu d'être, selon le courrier reçu de la Préfecture en date du 11/08/2020. Un arrêté donnant délégation suffit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'annuler ces deux délibérations.

**A l'unanimité**

#### **Délibération n°25 – Demande de subvention AMISSUR « radar pédagogique » :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la nécessité d'équiper la commune d'un radar pédagogique, afin de ralentir la vitesse de circulation et de sécuriser les voies communales. Ce dispositif permettra aux automobilistes circulant dans la commune de contrôler leur vitesse en temps réel, et de l'ajuster en cas de dépassement.

La proposition la mieux disante est celle de l'entreprise CESATEC pour un radar pédagogique d'un montant de 1 851 € HT soit 2 221.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve et décide l'acquisition d'un radar pédagogique pour un montant de 2 221.20 € TTC
- autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de AMISSUR à hauteur de 30 %
- charge le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Maire s'engage à achever les travaux avant le 15 octobre 2021, et il s'engage à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés.

**A l'unanimité**

CM du 17/09/2020

<b>NOMS</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Signatures</b>
ALEXANDRE	Philippe	Conseiller	
BARTHEL	Gérald	3 <sup>ème</sup> adjoint	
BELIN	David	Conseiller	
GRANDJEAN	Aurélié	Conseillère	
HENOT	François	Maire	
JOLY	Anne-Lise	Conseillère	
KALIS	Lionel	4 <sup>ème</sup> adjoint	
LORRAIN	Christine	Conseillère Secrétaire de séance	
MAILLARD	Jean-Noël	Conseiller	
MATHIEU	Isabelle	Conseillère	
ROBIN	Richard	Conseiller	
SCHMISSER	Mikaël	Conseiller	
TONDON	Jean-Pierre	1 <sup>er</sup> adjoint	
VINCENT	Maria	2 <sup>ème</sup> adjoint	
WUNDERLICH	Emma	Conseillère	